



COMMUNE DE VINÇA

ARRETE DU MAIRE

n° 250207-007 : Portant réglementation TEMPORAIRE d'un débit de boissons

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L. 2212-1 et L. 2212-2 alinéas 1, 2 et 3 ;

Vu le Code des Débits de Boissons et les mesures de lutte contre l'alcoolisme et notamment ses articles L. 1er, L. 48 et L. 49 ;

Vu les articles L 3321-1 et L3334-2 du code de la santé ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du code de la Santé Publique ;

Considérant la demande formulée par Monsieur JASSEREAU Robert, Président du club de rugby « EBC VINÇA », d'installer un débit de boissons temporaire à la salle de la Têt du complexe sportif Christian Bourquin, 66320 Vinça, dans le cadre de la rifle organisée par l'EBC Vinça, le dimanche 9 février 2025,

ARRÊTE

Article 1^{er} : le dimanche 9 février 2025 de 13 heures à 18 heures, Monsieur JASSEREAU Robert, Président du club de rugby « EBC VINÇA » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire à la salle de la Têt du complexe sportif Christian Bourquin, à l'occasion de la rifle organisée par l'EBC Vinça.

Article 2 : Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les deux premiers groupes définis par l'article 1^{er} du Code des débits de boissons.

Article 3 : La vente des boissons alcoolisées à des mineurs est interdite.

Article 4 : MM. le demandeur, le Secrétaire Général de Mairie et les agents de Surveillance de la Voie Publique de la Commune de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Vinça, le 07 février 2025.

Par délégation du Maire,



Bernard BACO, Adjoint.

Arrêté non soumis à transmission au représentant de l'État dans le département (article L2131-2 du CGCT)
Publié sur le site Internet de la Mairie le 7 février 2025.